



Qu'il soit permis de fruechie toutes rentes de quinquante  
Leusives et fenieres

Que l'administration soit conservede aux Etats de la  
province ainsi quela repositition des impots

fait et arrete' en la cour de la dite province le jour  
premier avril 1784

2<sup>e</sup> Sage  
Sagequien

M. B. A. B. T. E. P. H. O. L. D. A. T.  
I. A. C. O. B. N. A. N. C. E. Y. I. L. O. V. E. T.  
N. O. E. L. A. T. B. D. P. A. N. O. E. Y.  
O. I. L. A. M. O. R. E.

Tout parait chamberon francus

I. S. K. E. C. H. E. filluel

J. E. A. N. V. I. D. O. U. R. P. S. A. N. E.

Sagequien

La paroisse de saints est une terre peu fertile et dont les habitants sont tous  
pauvres si lon en excepte deux maisons dont lune ne fait aucune bien de l'autre  
charge d'enfant ne fait pas tout le bien qu'il desirait, et le p. ecteur qui n'a  
qu'une portion congrue et nest adouage ni par le camel, ni l'histoire et les  
dicteateurs qui ne donnent rien pour les pauvres desorte que nous avons le  
chagrin de voir les malades couchés sur un peu de paille n'ayant qu'un morceau  
de galette sans pouvoir les secourir. je certifie la present veritable en foi  
de quoi je signe ce cinq avril, mille sept cent quatrevingt neuf  
Baron des de saints